

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 00.102

L'An Deux Mille, le 28 novembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

20 NOVEMBRE 2000

DATE D'AFFICHAGE

20 NOVEMBRE 2000

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. GAVEN, BOISNARD, CARRIE, Adjoints

MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, GERMA, Melle ISENDICK, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN-CROUE, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, SIMONNET, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : M. CAMPAGNE représenté par M. MERLE
M. DINDINAUD représenté par Mme LECOMTE-RULLIER
M. DONZIER représenté par M. HUGENDOBLER

ETAIENT ABSENTS : M. ANGIBAUD, Mme BARRAUD-DUCHERON, M. QUENTIN

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 27
Nombre de Votants : 30

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Acquisition des éléments corporels et incorporels du fonds de commerce LE BRIAND'S

VOTE : 2 ABSTENTIONS
UNANIMITE des suffrages exprimés

Depuis plusieurs années, lors de précipitations importantes, un certain nombre d'immeubles situés à l'angle de la Rue de la Source et Rue Pierre Loti, sont régulièrement inondés du fait du débordement du réseau d'eaux pluviales, notamment en période de pleine mer.

Afin de régler au mieux ce problème, la Ville entend mettre en oeuvre un certain nombre de dispositifs.

Il s'agit, d'une part, de l'acquisition des immeubles et bien entendu des fonds qui y sont exploités afin de procéder à leur éventuelle démolition.

Il s'agit, d'autre part, de l'acquisition d'un terrain situé Rue Pourteau de Mons sur lequel sera édifié des bassins de retenue d'eaux pluviales destinés à recevoir les eaux provenant du Boulevard Daniel Hedde et du Boulevard Champlain.

Se situant dans cette volonté de remédier aux inondations précitées, il est aujourd'hui proposé d'acquérir les éléments corporels et incorporels du fonds de commerce LE BRIAND'S pour lequel un accord a pu être trouvé avec les exploitants au prix de 1.452.000 F.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé du rapporteur,
- Vu la nécessité de remédier aux conséquences des inondations dans le quartier bas du marché,
- Vu l'avis des domaines en date du 19 Avril 2000,
- Après en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer le compromis à intervenir entre la Ville et la SARL Le Briand's ainsi que l'acte authentique, qui seront dressés en l'étude de Maître PLANTIVE, Notaire à ROYAN,
- de mandater la dépense correspondante à l'Article 2138 Fonction 01.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 30 novembre 2000
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,**

H. THOMAS